

Je n'ai rien à dire contre quiconque veut abolir la peine capitale. Si l'on y parvient, on le fera certes par acquit de conscience; mais je crois sincèrement, monsieur l'Orateur, que la pendaison est le plus puissant préventif que nous connaissions. Veut-on des statistiques? Si l'on veut des preuves, on n'a qu'à aller en Angleterre. Il y en avait beaucoup autrefois. Tout est changé maintenant. Aujourd'hui, chez certaines gens, le meurtre est devenu un art délicat. Il est vrai que de nos jours, pour la première fois dans l'histoire, le policier britannique est armée d'un revolver ou de quelque arme à feu.

Pourquoi? Jusqu'à il y a quelques années, on entendait rarement parler en Angleterre d'assassins armés de revolvers. Ils avaient plutôt recours au couteau, au gourdin, ou à la strangulation. Mais l'emploi du revolver, ces dernières années, a porté les autorités à modifier le règlement applicable à la police métropolitaine.

Je n'étoufferai pas le bill. Je sais que je m'expose à des reproches de la part de gens sincères et bien intentionnés. On m'accusera peut-être de cruauté et d'autres vices de ce genre. Or il n'est pas cruel de condamner un homme à mort si, en agissant ainsi, on sauve la vie d'une demi-douzaine de personnes, comme on l'a constaté aux États-Unis.

Je préconise donc la peine capitale pour les assassins. Je suis également en faveur de la pendaison. Que le coupable soit pendu "jusqu'à ce que la mort s'en suive que Dieu ait pitié de vous." J'ai souvent entendu ces paroles.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Il est certain que, si mon collègue parle maintenant, il va mettre fin au débat. Comme il a manifesté le désir qu'on lui fournisse l'occasion de tenter de réfuter les arguments si bien exposés par le représentant de Calgary-Ouest (M. Smith) et par le solliciteur général (M. Lapointe), je crois de mon devoir de prendre la parole jusqu'à l'expiration de l'heure réservée à la mesure.

Personnellement, je ne me proposais pas de prendre part au débat, mais je suis quelque peu intrigué, à un point de vue spéculatif, par l'argument que le solliciteur général a tiré de la Bible. Quand il a dit à mon collègue qu'il y avait un autre livre de la Bible et qu'on pouvait en tirer un autre argument, je suis à peu près certain qu'il a voulu faire allusion au fameux: "Œil pour œil, dent pour dent."

L'hon. M. Lapointe: Le passage que le représentant de Calgary-Ouest vous a cité.

[M. Smith (Calgary-Ouest).]

M. Knight: Ma curiosité se trouvait suffisamment excitée pour que j'envoie chercher un exemplaire de la Bible. Nous devons en avoir deux, en effet, puisque le représentant de Calgary-Ouest en a un, à moins qu'il ne lui appartienne.

M. Smith (Calgary-Ouest): Même moi, je reconnais la Bible quand je la vois.

M. Knight: Exode, chapitre 21, versets 23 à 25:

23. Mais s'il arrive malheur, tu donneras vie pour vie.

24. Œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied.

25. Brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure.

Évidemment, ce sont là les passages dont mon honorable ami a parlé.

L'hon. M. Lapointe: Non, ce ne sont pas ceux-là.

M. Knight: Pour terminer la citation, je passe maintenant aux paroles de Notre-Seigneur, selon saint Mathieu, chapitre 5, versets 38 et 39, car, après tout, on admettra sûrement que ce que j'ai lu provient d'un document primitif et démodé. Les écritures du nouveau testament mentionnent ce passage où Notre-Seigneur a dit:

38. Vous avez entendu qu'il a été dit: "Œil pour œil, et dent pour dent."

39. Mais moi, je vous dis de ne pas résister au méchant. Au contraire, si quelqu'un te frappe à la joue droite, présente lui aussi l'autre.

J'aimerais commenter ces paroles selon mes propres vues, mais le temps est écoulé et je devrai m'en abstenir.

L'hon. M. Lapointe: Qui tue par l'épée périra par l'épée. Ces paroles sont-elles là aussi?

M. l'Orateur: L'heure réservée aux bills d'intérêt public et aux bills d'intérêt privé étant expirée, la Chambre reprend les travaux suspendus à six heures.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Beaudoin.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Commission canadienne de pension—
534. Bureau des vétérans, \$436,791.

L'hon. M. Gregg: Je vais tenter de remplir quelques-unes des promesses que j'ai faites avant le dîner. J'ai dit qu'au cours de la période où nous avions appuyé sur l'embauchage des anciens combattants âgés, durant les trois ou quatre dernières années, environ 160,000 d'entre eux ont été placés. On a demandé combien de vieux ex-militaires ont obtenu un emploi durant la dernière année